



LES DIFFÉRENTS TYPES DE MASQUES

LES MASQUES CHIRURGICAUX à usage médical



Dispositif médical répondant à la norme NF EN 14683.

OBJECTIF : éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par le porteur du masque. Ce type de masque limite la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.

On distingue 3 types de masques :

- ▶ **Type I :** filtration bactérienne > 95 %.
- ▶ **Type II :** filtration bactérienne > 98 %.
- ▶ **Type IIR :** filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.

LES MASQUES DE TYPE FFP de protection respiratoire



Équipement de protection individuelle répondant à norme NF EN 149 : 2001. Son port est un peu plus contraignant (inconfort thermique et résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical.

OBJECTIF : protéger le porteur du masque à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux.

On distingue 3 types de masques :

- ▶ **Les masques FFP1** filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- ▶ **Les masques FFP2** filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- ▶ **Les masques FFP3** filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

LES MASQUES ALTERNATIFS dits « masques barrières »



Développés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en lien avec les autorités et les industriels du textile.

OBJECTIF : pouvoir aider à l'exercice de certaines activités professionnelles en dehors du domaine médical en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

On distingue 2 catégories sur la base des avis de ANSM* :

- ▶ **Catégorie 1 :** masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public. Filtrant 90 % des particules émises par le porteur.
- ▶ **Catégorie 2 :** masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Filtrant 70 % des particules émises par le porteur.

BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

- ▶ Contactez votre Service de Santé au Travail
- ▶ Consultez www.presanse-pacacorse.org